

**Intersyndicale second degré Paris – Créteil – Versailles
CNGA-CGC, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN,
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNUEP-FSU,
SUD-EDUCATION, SUNDEP, CGT Educ'Action**

Communiqué national :

Communiqué de l'intersyndicale du Second degré

**CNGA, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU,
SNETAA EIL, SNFOLC, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT**

Décret sur les obligations de service des enseignants

L'intersyndicale du second degré reçue par le ministre le 29 novembre

Après avoir différé sa réponse pendant 5 semaines, G. de Robien a dû se résoudre à recevoir l'intersyndicale du second degré (représentant plus de 99% des personnels enseignants des lycées et collèges). L'audience aura lieu le 29 novembre.

Pour l'intersyndicale, le projet de décret est inacceptable. Le premier objectif de ce texte est en effet de supprimer des postes dans le cadre d'une logique budgétaire qui a déjà conduit à une dégradation sans précédent des enseignements de second degré.

Lors de l'audience, l'intersyndicale demandera au ministre de retirer le projet de décret.

Elle demandera en même temps que s'ouvrent de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

D'ici le 29 novembre, l'intersyndicale appelle les personnels des lycées et collèges à soutenir ces deux demandes auprès du ministre à tous les niveaux (académies, départements et établissements). Elle les invite notamment à se réunir dans les établissements en intersyndicale (en prenant par exemple l'heure d'information syndicale) pour décider ensemble des modalités de leur intervention auprès du ministre (lettres, mels, adresses aux CA, etc.)

L'intersyndicale se réunira aussitôt après l'audience pour faire le point de la situation après les réponses qui lui auront été apportées par le ministre.

Paris, le 23 novembre 2006 - 15 h

Dans la continuité des actions d'ores et déjà engagées, les organisations syndicales de la région parisienne, appellent les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements, à continuer à s'exprimer (pétitions, motions, adresses au Ministre, ...) et

A MANIFESTER

MERCREDI 29 NOVEMBRE à 15H

métro Sèvres Babylone

pour appuyer les exigences de l'intersyndicale nationale.

Les organisations syndicales invitent les personnels à débattre dès maintenant des formes de l'action à poursuivre, en n'excluant aucune modalité, en fonction des réponses qui seront apportées par le ministère, le 29 novembre.

L'intersyndicale régionale parisienne se réunira le 30 novembre.

Un préavis de grève est déposé pour le 29 novembre pour permettre au maximum de collègues de participer à la manifestation.